

BULLETIN JOLY

ENTREPRISES

EN DIFFICULTÉ

ACTUALITÉ DU DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

À LA UNE

OUVERTURE ET EXTENSION DES PROCÉDURES COLLECTIVES

Extension de procédure collective pour confusion
des patrimoines : l'heure de pourpenser ? → PAGE 5

Adrien BÉZERT

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Exclusion de la procédure collective de l'indemnité allouée en
réparation de désordres affectant la résidence principale → PAGE 14

Karl LAFAURIE

DROIT SOCIAL ET FISCAL

Efficacité de la SATD : peu importe que la créance soit
conditionnelle et non encore exigible → PAGE 24

Gilles DEDEURWAERDER

DOSSIER

Les tribunaux des activités économiques :
entre opportunité et opportunisme → PAGE 25

Sous la direction scientifique de Véronique MARTINEAU-BOURGNAUD

Directrice scientifique**Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON,**

professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Fondatrice**Françoise PÉROCHON,**

professeure émérite de la faculté de droit de Montpellier

Comité scientifique**Hélène BOURBOULOUX,**

administratrice judiciaire, SELARL FHB

Reinhard DAMMANN,

avocat, Dammann-Avocats

Christophe DELATRE,

substitut général, cour d'appel de Douai

Laurence Caroline HENRY,

agrégée des universités

avocat général en service extraordinaire à la Cour de cassation

Pierre-Michel LE CORRE,

professeur à l'université Côte d'Azur

François-Xavier LUCAS,

professeur à l'école de droit de la Sorbonne (université de Paris I)

Francine MACORIG-VENIER

professeure à l'université Toulouse Capitole

Françoise PÉROCHON,

professeure émérite de la faculté de droit de Montpellier

Pascal RUBELLIN,

maître de conférences à l'université de Poitiers

Corinne SAINT-ALARY-HOUIN,

professeure à l'université Toulouse Capitole

Marc SÉNÉCHAL,

professeur associé à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)

mandataire judiciaire, SCP BTSG2

Comité de lecture**Laurence-Caroline HENRY****Pierre-Michel LE CORRE****Françoise PÉROCHON****Corinne SAINT-ALARY-HOUIN**

Le Bulletin Joly Entreprises en difficulté peut désormais être cité de la façon suivante : BJE nov. 2021, n° BJE200i6.

Le numéro de type BJE200i6 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication Emmanuelle FILIBERTI**Rédactrice** Sabine DUBOST (sabine.dubost@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 1025 T 91082 • ISSN 2115-2578

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue

sur des papiers produits en Italie et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 1 480 g éq. CO₂Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • relationclients@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuiltable numérique France 2025 : 529,90 € TTC -

Abonnement étranger 2025 : 570,90 €

Abonnement feuiltable numérique France : 349,73 € TTC - Abonnement étranger : 342,54 €

Prix au numéro France : 91,89 € TTC - Prix au numéro étranger : 99 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

OUVERTURE ET EXTENSION DES PROCÉDURES COLLECTIVES

- BJE202e0 • **Extension de procédure collective pour confusion des patrimoines : l'heure de pourpenser ?** 5

Adrien BÉZERT – Cass. com., 30 avr. 2025, n° 24-14.053, F-D – Cass. com., 30 avr. 2025, n° 24-14.054, F-D

PLAN

- BJE202d9 • **Les limites à la prévision du paiement post-plan d'une créance déclarée** 7

Catherine VINCENT – Cass. com., 30 avr. 2025, n° 23-22.929, F-D

LIQUIDATION JUDICIAIRE

- BJE202e1 • **La réalisation de la résidence principale de l'entrepreneur individuel depuis la loi du 14 février 2022** 9

Marie-Liesse GUINAMANT – Cass. com., avis, 21 mai 2025, n° 25-70.008, PB

- BJE202e2 • **Exclusion de la procédure collective de l'indemnité allouée en réparation de désordres affectant la résidence principale** 14

Karl LAFAURIE – Cass. com., 30 avr. 2025, n° 24-10.680, FS-B

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

- BJE202e3 • **Le créancier forclos sauvé dans une nouvelle procédure par l'application de la loi dans le temps** 17

Gérard JAZOTTES – Cass. com., 30 avr. 2025, n° 23-21.808, FS-D

PÉRIODE SUSPECTE, RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

- BJE202d6 • **Illustration d'une banqueroute par augmentation du passif** 19

Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE – Cass. crim., 14 mai 2025, n° 24-81.166, F-D

- BJE202d7 • **Correctement qualifier les faits et motiver le quantum de la sanction : les rappels de la Cour de cassation** 21

Thierry FAVARIO – Cass. com., 30 avr. 2025, n° 24-14.030, F-D

DROIT SOCIAL ET FISCAL

- BJE202e4 • **Efficacité de la SATD : peu importe que la créance soit conditionnelle et non encore exigible** 24

Gilles DEDEURWAERDER – Cass. com., 30 avr. 2025, n° 23-23.745, F-D

DOSSIER

BJE202c3 • LES TRIBUNAUX DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : ENTRE OPPORTUNITÉ ET OPPORTUNISME	25
TAE de Paris, le 14 février 2025 Sous la direction scientifique de Véronique MARTINEAU-BOURGNINAUD	
BJE202c4 • Présentation du colloque	26
Véronique MARTINEAU-BOURGNINAUD	
BJE202d5 • Des juridictions consulaires aux TAE : les enjeux historiques de l'expérimentation	27
Victor SIMON	
BJE202c9 • Expérimentation des TAE : enjeux constitutionnels	32
Emmanuel CARTIER	
BJE202d1 • TAE : le caractère expérimental des nouvelles dispositions	36
Valérie PIRONON	
BJE202d0 • La composition du TAE : vers quelle évolution ?	39
Gaëtan GUERLIN	
BJE202d8 • Les exigences professionnelles des nouveaux juges des TAE	43
Isabelle ROHART	
BJE202c8 • La compétence d'attribution des TAE	47
Véronique MARTINEAU-BOURGNINAUD	
BJE202c7 • La contribution pour la justice économique	51
Philippe BRIAND	
BJE202c6 • Le rôle du greffier dans l'application de la contribution pour la justice économique	56
Thomas DENFER	
BJE202c5 • Propos conclusifs	59
Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON	